Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

EXERCICE CLOS LE

31 AOÛT 2022

Le 20 octobre 2022

Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
- Mise en garde concernant les informations prospectives 1
- Activités de NAV CANADA 2
- Stratégie financière et réglementation des tarifs 2
- Principales questions financières 4
- Principales informations financières annuelles 6
- Faits saillants financiers 8

RÉSULTATS D'EXPLOITATION 10
- Produits 10
- Charges d'exploitation 13
- Autres (produits) et charges 14
- Mouvements du compte de stabilisation des tarifs 15
- Mouvement net des comptes de report réglementaires 16
- Autres éléments du résultat global 18

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL 19
- Flux de trésorerie 19
- Liquidités et stratégie de financement 20
- Obligations contractuelles et engagements 24
- Gestion des risques financiers 27
- Cotes de crédit 28

RÉSULTATS TRIMESTRIELS 29
- Informations financières trimestrielles (non audité) 29
- Analyse des résultats trimestriels 30

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 31

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 33
- Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie 33
- Transactions avec des parties liées 34
- Méthodes comptables 34
- Principales estimations comptables et jugements 35

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES 36

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2022
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés au 31 août 2022 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2022 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2022 (les « états financiers de l'exercice 2022 ») ainsi que de notre notice annuelle 2022 datée du 20 octobre 2022 (la « notice annuelle de l'exercice 2022 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2022 et de l'exercice clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2022, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« $ CA »), sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « PERSPECTIVES FINANCIÈRES » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2022.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 20 octobre 2022 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte.

a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente les variations du compte de stabilisation des tarifs au fil du temps.

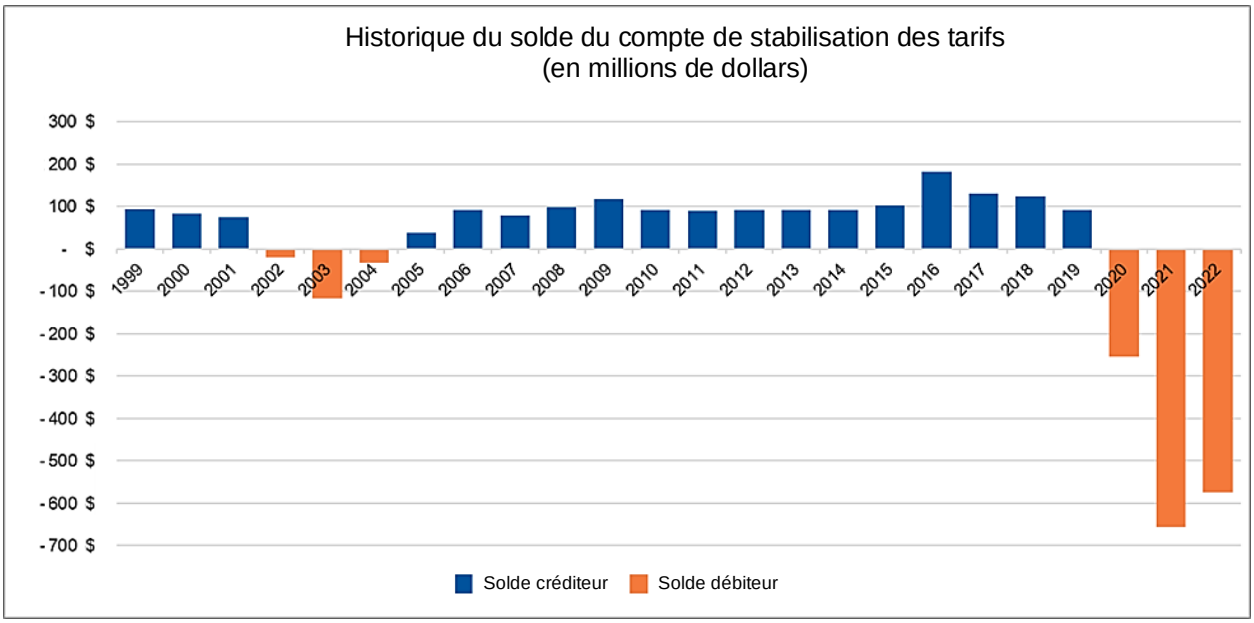

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne attribuables notamment à la pandémie de COVID-19, et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Principales questions financières[1]

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

1. Circulation aérienne et redevances d'usage

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. L'effet de la pandémie sur les volumes de circulation aérienne a commencé à se faire sentir au milieu de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont continué de se situer sous les niveaux observés au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »).

Les volumes de circulation aérienne de l'exercice 2022 reflètent toujours l'incidence de la pandémie de COVID-19, mais ils commencent à montrer des signes de redressement. Bien que les volumes de circulation aérienne aient augmenté de 76,8 % par rapport à l'exercice 2021, ils demeurent inférieurs (21,5 %) à ceux enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019.

Les produits tirés des redevances d'usage ont progressé de 5,0 % par rapport à ceux de l'exercice 2019, ce qui reflète la hausse des redevances d'usage de 29,5 % entrée en vigueur le 1er septembre 2020, essentiellement contrée par la baisse des volumes de circulation aérienne.

On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent à court terme de nuire à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation, et à ce que le redressement économique post-pandémie soit possiblement graduel et inégal. Bien que nul ne sache combien de temps encore la pandémie de COVID-19 perdurera ni toute l'ampleur de ses répercussions, la Société est d'avis qu'un redressement complet sera atteint à long terme et que la pandémie n'aura pas d'incidence significative sur notre pérennité financière à long terme.

[1] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

2. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2022, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 574 $. Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 82 $ en raison d'écarts nets favorables de 167 $ par rapport aux résultats prévus, neutralisés en partie par l'ajustement approuvé initial de 85 $ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'insuffisance prévue pour l'exercice 2022. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

3. Dessaisissements stratégiques

En décembre 2021, la Société a vendu son placement dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge »). Avant la vente, la Société détenait 50 % des actions émises et en circulation de Searidge. Le produit est proportionnel à la valeur comptable de 7 $ au moment de la vente (7 $ au 31 août 2021). Dans le cadre de la vente, le prêt à Searidge de 5 $ a été remboursé (3 $ au 31 août 2021).

Le 4 juillet 2022, la Société a réalisé la vente d'actifs liés à son centre de conférences à Cornwall, en Ontario (anciennement le CENTRE NAV), pour 30 $, ce qui a entraîné un profit réalisé net de 6 $.

4. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

En 3 juin 2022, l'entente qui établissait les modalités de la participation de la Société dans Aireon LLC (« Aireon ») (l'« entente avec Aireon ») a été modifiée afin qu'Iridium Communications Inc. (« Iridium ») puisse effectuer un placement sous forme d'actions privilégiées supplémentaire de 66 $ CA (50 $ US). Ce placement s'ajoute à la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium. À la suite de ce placement supplémentaire, la Société continue d'être représentée par cinq des onze membres du conseil d'administration d'Aireon. Cette transaction a eu pour effet de réduire la participation sous forme d'actions ordinaires sur une base pleinement diluée de la Société après la conversion à 35,0 % (37,2 % au 31 août 2021).

Conformément à l'entente avec Aireon, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires d'Iridium dans Aireon sera rachetée contre un paiement par Aireon de 158 $ CA (120 $ US), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, conformément aux modalités de l'entente avec Aireon, NAV CANADA détiendrait 42,2 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon (45,3 % au 31 août 2021).

Au 31 août 2022, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées était évaluée à 229 $ CA (175 $ US) [299 $ CA (237 $ US) au 31 août 2021]. La juste valeur reflète l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres incertitudes critiques sur l'échéance et les sommes des paiements de dividendes attendus.

5. Conventions collectives

Environ 86 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives. Au 31 août 2022, la Société avait ratifié des conventions collectives avec six agents négociateurs, ce qui englobe 93 % de notre effectif représenté. Les conventions conclues respectivement avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont expiré le 30 avril 2019 et le 31 décembre 2020. Des négociations sont en cours avec ces deux syndicats.

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations annuelles de la Société pour l'exercice 2022, l'exercice 2021 et l'exercice clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers de la Société.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	2020
Produits	**1 507 $**	870 $	1 000 $
Bénéfice net (perte nette), avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	**82 $**	(401) $	(348) $
Bénéfice net (perte nette), après les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	**– $**	– $	– $
Total des actifs	**2 473 $**	2 423 $	2 951 $
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	**1 341 $**	1 757 $	2 112 $
Total des obligations et des billets à payer (compte tenu de la partie courante)[1)]	**2 488 $**	2 512 $	2 288 $
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	**119 $**	146 $	184 $

1) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie ».

Produits

Les produits tirés des redevances d'usage de la Société pour l'exercice 2022 ont augmenté de 638 $ par rapport à ceux de l'exercice 2021, grâce surtout à l'assouplissement des restrictions de voyage et à l'accroissement de la demande des consommateurs au cours de l'exercice. Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont augmenté de 76,8 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir la répartition de nos produits par catégories de redevances d'usage.

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2021 ont diminué de 115 $ par rapport à ceux de l'exercice 2020. Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont diminué de 32,7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent et de 55,7 % par rapport à ceux de l'exercice 2019. Par ailleurs, les autres produits ont baissé de 15 $ par rapport à ceux de l'exercice 2020, en raison principalement d'une baisse des produits tirés des contrats de services et de développement et du fait que l'accès au CENTRE NAV est interdit au public en raison de la pandémie de COVID-19.

Bénéfice net (perte nette), avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs

Au cours de l'exercice 2022, le bénéfice net de la Société, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, a augmenté de 483 $ par rapport à l'exercice 2021 du fait surtout de la hausse des produits attribuable à l'accroissement des volumes de circulation aérienne et de la baisse des autres (produits) et charges, facteurs atténués par les charges d'exploitation plus élevées. Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – charges d'exploitation » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres (produits) et charges ».

Au cours de l'exercice 2021, la perte nette de la Société, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, a augmenté de 53 $ par rapport à l'exercice 2020 sous l'effet essentiellement de la baisse des produits attribuable à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne, atténuée par une diminution des charges d'exploitation étant donné que la gestion des dépenses est prioritaire pour la Société, surtout en ce qui concerne les dépenses discrétionnaires, et que la Société a reçu un montant de 114 $ aux termes de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »).

Conformément à la stratégie financière de la Société et à l'emploi du mécanisme de stabilisation des tarifs, le résultat net, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, comptabilisé à l'état du résultat net pour l'exercice 2022, l'exercice 2021 et l'exercice 2020 a été de néant.

Total des actifs

Le total des actifs a augmenté entre le 31 août 2021 et le 31 août 2022 en raison surtout de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie ») et de la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation lié au nouveau contrat de location visant les bureaux abritant le siège social de la Société, contrebalancées en partie par la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et le dessaisissement du CENTRE NAV et de la participation de la Société dans Searidge au cours de l'exercice.

Le total des actifs au 31 août 2021 a diminué comparativement au 31 août 2020, du fait surtout de la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme, de la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence persistante de la pandémie de COVID-19 et de la baisse des immobilisations corporelles du fait que la dotation aux amortissements a été supérieure à l'investissement, facteurs atténués par la hausse des créances à long terme attribuable aux reports de paiements pour l'exercice 2021 en lien avec la hausse des redevances d'usage entrée en vigueur le 1er septembre 2020.

Total des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires

Les variations des soldes des comptes de report réglementaires de la Société sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers de l'exercice 2022 et les variations pour l'exercice à l'étude sont décrites aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Produits	**1 507 $**	870 $	637 $
Charges d'exploitation	**1 416**	1 278	138
Autres (produits) et charges	**183**	176	7
Recouvrement d'impôt sur le résultat	**(13)**	(7)	(6)
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	**(79)**	(577)	498
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts (favorables) défavorables par rapport aux niveaux prévus	**(167)**	106	(273)
Ajustement approuvé initial[1)]	**85**	295	(210)
	(82)	401	(483)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	**106**	147	(41)
Autres avantages du personnel	**(7)**	(13)	6
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	**70**	37	33
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	**4**	–	4
Impôt sur le résultat	**(12)**	(9)	(3)
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	**(3)**	12	(15)
Autres	**3**	2	1
	161	176	(15)
Mouvement net des comptes de report réglementaires[2)]	**79**	577	(498)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	**– $**	– $	– $

1) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2022 qui prévoit une augmentation du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'une insuffisance prévue de 85 $ (295 $ pour l'exercice 2021), qui a été apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

2) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».

Flux de trésorerie

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 73 $ au cours de l'exercice 2022 (diminution de 370 $ pour l'exercice 2021), exclusion faite de la hausse des placements à court terme de 80 $ (néant pour l'exercice 2021). La Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 175 $ (flux de trésorerie disponibles négatifs de 509 $ pour l'exercice 2021), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon et autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)[1)]
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	**267 $**	(425) $	692 $
Investissement	**(166)**	64	(230)
Financement	**(27)**	(3)	(24)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	**74**	(364)	438
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(1)**	(6)	5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**73**	(370)	443
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	**319**	689	(370)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**392 $**	319 $	73 $
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants[2)] :			
Exploitation	**267 $**	(425) $	692 $
Dépenses d'investissement	**(119)**	(80)	(39)
Investissement dans les actifs réglementaires[3)]	**(8)**	(5)	(3)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	**30**	4	26
Produit tiré de la vente de la participation dans une filiale	**7**	–	7
Paiement au titre des obligations locatives	**(2)**	(3)	1
Flux de trésorerie disponibles	**175 $**	(509) $	684 $

1) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2022.

3) Se reporter à la rubrique « INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES – Méthodes comptables » pour obtenir une analyse du changement de méthode comptable en ce qui a trait aux accords d'infonuagique. Les investissements dans ces accords sont inclus dans les flux de trésorerie disponibles puisque la Société les considère comme des dépenses d'investissement du point de vue de l'exploitation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2022 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2022 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Redevances de survol	**739 $**	455 $	284 $
Redevances d'aérogare	**562**	284	278
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	**53**	22	31
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	**99**	54	45
Total des redevances d'usage	**1 453**	815	638
Autres produits[1)]	**54**	55	(1)
	1 507 $	870 $	637 $

1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les produits liés au centre de conférence, à savoir le CENTRE NAV, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Circulation aérienne

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) montrent des signes positifs de reprise. Toutefois, ils demeurent inférieurs aux niveaux enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019, comme le montre le tableau suivant.

En réaction au conflit en Ukraine, l'espace aérien canadien a été fermé à tous les exploitants d'aéronefs russes et biélorusses le 27 février 2022 et le 16 mars 2022, respectivement. Ces mesures n'ont pas eu de conséquences importantes sur les produits découlant de la circulation aérienne.

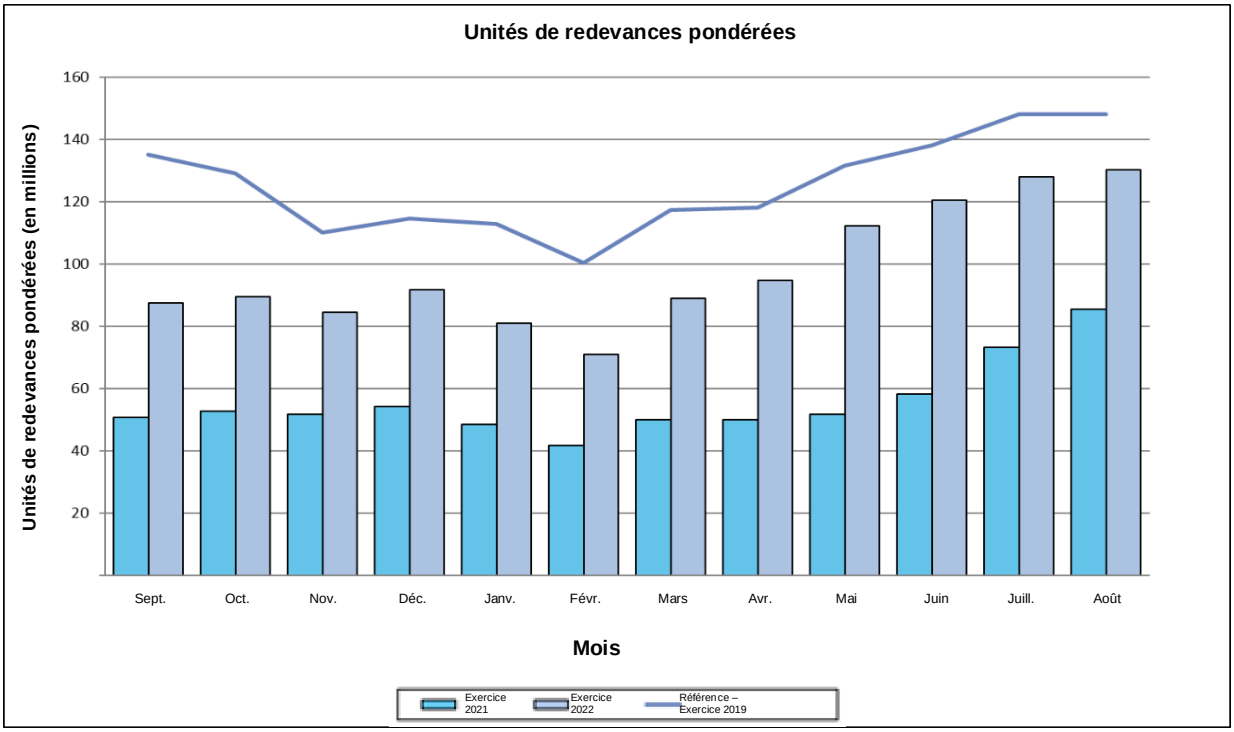

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment la vitesse à laquelle s'effectuera le rétablissement de la circulation aérienne après la pandémie de COVID-19, les nouveaux variants de la COVID-19, d'autres épidémies ou pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'incertitude géopolitique (plus particulièrement la volatilité accrue découlant du conflit en Ukraine), les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

Redevances d'usage

La tarification de nos redevances d'usage est tributaire de nos coûts, de nos obligations financières, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous mettons constamment l'accent sur la gestion des dépenses et l'amélioration de la productivité. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

Nous jaugeons régulièrement nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne, nous mettons à jour nos prévisions financières afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. Cette augmentation était nécessaire en raison de l'incidence financière qu'a eue la pandémie de COVID-19 sur la Société. Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur le 31 août 2022 étaient en moyenne 30,5 % fois plus élevées que celles en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999. Toutefois, la variation cumulée des redevances d'usage depuis 1999 demeure inférieure d'environ 36,3 % à celle de l'indice des prix à la consommation.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.

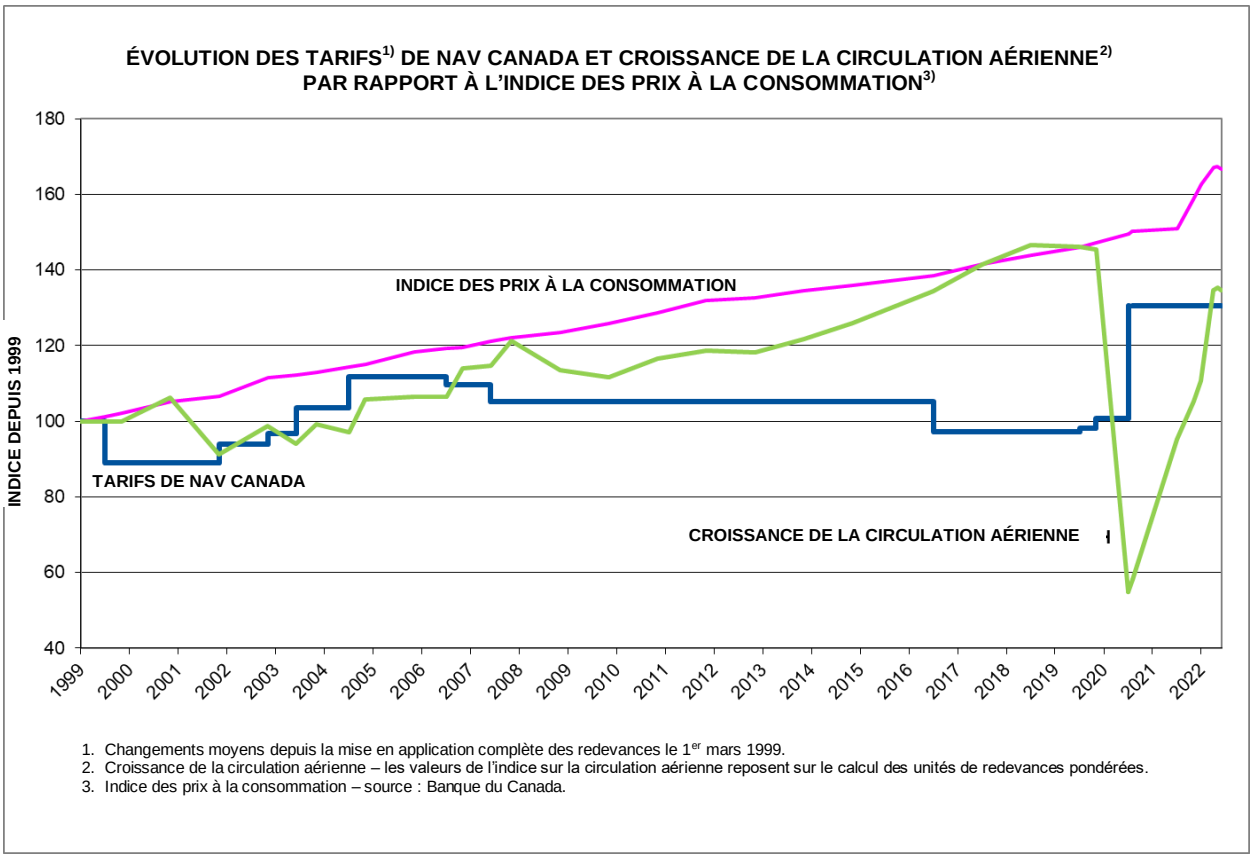

1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1er mars 1999.
2. Croissance de la circulation aérienne – les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
3. Indice des prix à la consommation – source : Banque du Canada.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Salaires et avantages du personnel	**987 $**	841 $	146 $
Services techniques	**157**	161	(4)
Installations et entretien	**66**	59	7
Amortissements	**144**	151	(7)
Autres	**62**	66	(4)
	1 416 $	1 278 $	138 $

Les charges au titre des salaires et des avantages du personnel ont augmenté de 146 $ pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021, essentiellement du fait de la fin de la SSUC en octobre 2021. Au cours de l'exercice 2022, la Société a reçu 4 $ aux termes du programme de la SSUC, contre 114 $ au cours de l'exercice 2021. La variation restante découle de la hausse des charges liées aux heures supplémentaires, contrebalancée par la baisse des indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail ainsi que de la charge liée à la compression relative aux régimes de retraite. Ces charges avaient été engagées au cours de l'exercice 2021 à la suite de la réduction de l'effectif visant à limiter l'incidence de la COVID-19 et aucune charge similaire n'a été comptabilisée pour l'exercice 2022. Par ailleurs, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été moins élevé du fait de la hausse du taux d'actualisation à 3,1 % au 31 août 2021 (2,8 % au 31 août 2020).

Les charges liées aux installations et à l'entretien pour l'exercice 2022 ont augmenté de 7 $ par rapport à celles de l'exercice 2021 en raison surtout de la comptabilisation de certains passifs relatifs au démantèlement.

La dotation aux amortissements a diminué de 7 $ pour l'exercice 2022 par rapport à celle de l'exercice 2021, ce qui découle surtout de la sortie d'immobilisations corporelles par suite de la vente du CENTRE NAV.

Bien que nos charges d'exploitation aient été stables historiquement, les mesures de réduction des coûts qui ont été prises pour faire face aux répercussions importantes de la pandémie de COVID-19 ont porté atteinte à cette stabilité. Les mesures d'ajustement des effectifs et de réduction des coûts déployées au premier semestre de l'exercice 2021 ont permis de commencer à réaliser des économies dès le troisième trimestre de l'exercice 2021. Au quatrième trimestre de l'exercice 2021, ces économies ont été contrées par la comptabilisation d'une charge liée à la compression relativement aux régimes de retraite et par la hausse des charges liées aux heures supplémentaires attribuable à l'augmentation des volumes de circulation aérienne et aux ressources nécessaires pendant la période estivale pour remplacer celles qui étaient en congé. Au cours de l'exercice 2022, les charges d'exploitation ont augmenté en raison surtout de l'augmentation des salaires et des charges liées aux heures supplémentaires attribuable à la fin du programme de la SSUC et de l'accroissement de l'effectif, des volumes de circulation aérienne et des remplacements d'employés en congé.

Autres (produits) et charges

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Produits financiers			
Produits d'intérêts	**(5) $**	(3) $	2 $
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Autres placements	**–**	1	1
Total des produits financiers	**(5)**	(2)	3
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	**36**	55	19
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	**84**	89	5
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement sous forme d'actions privilégiées[1)]	**82**	24	(58)
	166	113	(53)
Autres			
(Profits) et pertes de change	**(11)**	11	22
Autres profits nets	**(3)**	(1)	2
	(14)	10	24
	183 $	176 $	(7) $

1) La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés, lesquels comprennent les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées.

Au cours de l'exercice 2022, la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a correspondu à une perte de 82 $, contre une perte de 24 $ pour l'exercice 2021.

La diminution de 19 $ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice 2022 en comparaison de celles de l'exercice 2021 découle en grande partie de l'augmentation des produits d'intérêts, atténuée par l'accroissement des charges financières attribuable à la hausse des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2021 par rapport au 31 août 2020.

La Société a comptabilisé des profits de change nets de 11 $ au cours de l'exercice 2022, en comparaison de pertes nettes de 11 $ pour l'exercice 2021, en raison surtout de l'effet de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2022. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Solde débiteur à l'ouverture de la période	**(656) $**	(255) $	(401) $
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits supérieurs (inférieurs) aux prévisions	**190**	(228)	418
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	**(38)**	95	(133)
Autres (produits) et charges inférieurs (supérieurs) aux prévisions	**(53)**	(35)	(18)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	**68**	62	6
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	**167**	(106)	273
Ajustement approuvé initial	**(85)**	(295)	210
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	**82**	(401)	483
Solde débiteur à la clôture de la période	**(574) $**	(656) $	82 $

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 82 $ au cours de l'exercice 2022, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 190 $ de plus, en raison essentiellement de l'accroissement plus élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne;
- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur de 68 $ aux prévisions en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :
    - un ajustement de 94 $ lié à la réduction nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
    - un ajustement de 12 $ lié aux pertes actuarielles au titre des régimes d'invalidité de longue durée de la Société et au déficit annuel comptabilisé au titre des régimes;
    - un ajustement de 4 $ servant à comptabiliser le profit auparavant non réalisé relativement à la sortie du placement de la Société dans Searidge, partiellement compensés par :
    - un ajustement de 12 $ lié aux profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
    - un ajustement de 12 $ servant à différer les recouvrements d'impôt relatifs à la diminution de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
    - un ajustement de 10 $ du fait que les prestations pour services rendus au cours de la période ont été inférieurs aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
    - un ajustement de 8 $ lié aux gains actuariels comptabilisés au titre des congés de maladie acquis aux termes du régime de la Société;

partiellement compensés par :

- l'ajustement prévu de 85 $, qui correspond à la perte nette annuelle attendue au moment où le budget de l'exercice 2022 a été approuvé;
- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessus des prévisions, soit 53 $ de moins, en raison essentiellement :
    - de la réduction de 94 $ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon; partiellement compensé par :
    - les recouvrements d'impôt de 13 $ relatifs à la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
    - les profits de change de 12 $ sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuables à l'incidence de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
    - les charges financières nettes liées aux avantages du personnel qui se sont situées au-dessous des prévisions, soit 9 $ de moins, en raison des variations des taux d'actualisation;
    - les produits d'intérêts qui se sont situés au-dessus des prévisions, soit 4 $ de plus, en raison du solde de trésorerie et des taux d'intérêt plus élevés que prévu;
    - les profits nets de 3 $ à la sortie d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice, attribuables surtout à la vente du CENTRE NAV;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessus des prévisions, soit 38 $ de plus, en raison surtout de la hausse des charges liées aux heures supplémentaires.

Mouvement net des comptes de report réglementaires

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Compte de stabilisation des tarifs[1)]	**(82) $**	401 $	(483) $
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	**106**	147	(41)
Autres avantages du personnel	**(7)**	(13)	6
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	**70**	37	33
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	**4**	**–**	4
Impôt sur le résultat	**(12)**	(9)	(3)
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	**(3)**	12	(15)
Autres	**3**	2	1
	79 $	577 $	(498) $

1) Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

La baisse du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite, que nous utilisons pour ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, est attribuable en majeure partie à la diminution du coût des prestations pour services rendus au cours de la période par suite de la hausse du taux d'actualisation, qui avait été porté à 3,1 % au 31 août 2021 (2,8 % au 31 août 2020).

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages du personnel a été de 7 $ pour l'exercice 2022, ce qui s'explique avant tout par les gains actuariels liés au régime de congés de maladie de la Société et le recouvrement des pertes nettes à la réévaluation des régimes complémentaires de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, ces pertes étant auparavant différées. Les sommes liées aux réévaluations annuelles sont différées et recouvrées sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime. Les ajustements réglementaires au titre de ces résultats favorables ont été atténués par la modification des estimations actuarielles liées au régime d'invalidité de longue durée de la Société et le déficit annuel comptabilisé au titre des régimes au 31 août 2022.

La variation du mouvement net avant impôt de 33 $ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées s'explique par la réduction de la juste valeur inscrite pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021 et par l'incidence des variations de change occasionnées par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence s'est établi à 4 $ pour l'exercice 2022, ce qui s'explique par la comptabilisation, aux fins de l'établissement des tarifs, du profit lié à la participation de 50 % de la Société dans Searidge, qui a été réalisé lorsque la participation a été vendue.

La variation du mouvement net de 3 $ du compte de report réglementaire au titre de l'impôt sur le résultat au cours de l'exercice 2022 reflète la baisse du passif d'impôt différé net par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon comptabilisée pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021.

La variation du mouvement net de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 15 $ au cours de l'exercice 2022 s'explique par la reprise d'une tranche de la provision pour pertes de crédit attendues. La Société continuant de recevoir des paiements de clients au titre des redevances d'usage reportées pour l'exercice 2021, la provision pour pertes de crédit attendues a fait l'objet d'une réduction. Se reporter à la note 16 b) afférente aux états financiers de l'exercice 2022 pour obtenir plus d'information sur le risque de crédit de la Société.

Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global sont entièrement compensés par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	**466 $**	933 $	(467) $
Mouvement net des comptes de report réglementaires	**(466)**	(933)	467
	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement des pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie	**1**	1	–
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	**2**	3	(1)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	**(3)**	(4)	1
	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global	**– $**	– $	– $

Les profits nets de 466 $ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice 2022 ont découlé principalement des gains actuariels de 1 696 $ attribuable surtout à la hausse de 170 points de base du taux d'actualisation, lequel s'établissait à 4,80 % au 31 août 2022, contrebalancée en partie par le fait que le rendement des actifs des régimes a été inférieur de 1 211 $ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,10 % au 31 août 2021 et par les ajustements liés à l'expérience de 19 $. Pour l'exercice 2021, les profits nets de 933 $ à la réévaluation sont attribuables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 446 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 2,80 % au 31 août 2020, aux gains actuariels de 470 $ découlant en majeure partie d'une hausse de 30 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,10 % au 31 août 2021, et aux ajustements liés à l'expérience de 17 $.

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2022, les liquidités dont nous disposions se composaient d'un montant de 392 $ en trésorerie et équivalents de trésorerie, d'un montant de 80 $ en placements à court terme ainsi que d'un montant de 849 $ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales. De plus, nous disposions de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 810 $, dont une tranche de 126 $ était inutilisée (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	2022	2021	Variation ($)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	**267 $**	(425) $	692 $
Investissement	**(166)**	64	(230)
Financement	**(27)**	(3)	(24)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	**74**	(364)	438
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(1)**	(6)	5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**73**	(370)	443
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	**319**	689	(370)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**392 $**	319 $	73 $

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice 2022 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 267 $, contre des sorties de trésorerie de 425 $ pour l'exercice 2021, en raison principalement de l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable à la reprise de la circulation aérienne et à l'encaissement de redevances d'usage reportées, ainsi que de la diminution des cotisations aux régimes de retraite au titre des services rendus au cours de la période, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par la diminution des sommes reçues aux termes du programme de la SSUC et la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs attribuable surtout aux charges liées aux heures supplémentaires plus élevées.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice 2022 ont correspondu à des sorties de trésorerie de 166 $, en comparaison d'entrées de trésorerie de 64 $ pour l'exercice 2021. Les sorties de trésorerie nettes pour l'exercice 2022 s'expliquent avant tout par la hausse des dépenses d'investissement et l'achat de placements à court terme de 79 $, atténués par le produit de la vente du CENTRE NAV et de la participation de la Société dans Searidge. Pour l'exercice 2021, les entrées de trésorerie nettes se rapportaient avant tout au produit de 145 $ tiré des placements à court terme qui sont arrivés à échéance, contrebalancé en partie par les dépenses d'investissement.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a investi 128 $ dans des immobilisations et des actifs réglementaires (sorties de trésorerie de 127 $, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 3 $), contre 91 $ lors de l'exercice 2021 (sorties de trésorerie de 85 $, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 2 $). Les actifs réglementaires s'entendent d'investissements dans des accords d'infonuagique, comme il est décrit à la rubrique « INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES – Méthodes comptables ». Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2022 se sont établies à 27 $, en comparaison de 3 $ pour l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2021, la Société a réalisé l'émission de billets d'obligation générale de 500 $, contrebalancée en partie par le remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $ et le remboursement de 223 $ sur les sommes prélevées sur sa facilité de crédit consortiale au cours de l'exercice 2021. Aucune transaction similaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022.

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 milliards de dollars. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

La Société a obtenu une dispense temporaire de ses obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'acte de fiducie cadre et dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, selon le cas, pour les exercices qui seront clos les 31 août 2021, 2022 et 2023.

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Suivant l'acte de fiducie cadre, son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an.

Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an. Par ailleurs, suivant l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver des biens liquides d'une somme équivalant aux biens liquides en trésorerie minimaux et au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien qui doit correspondre au quart des charges d'entretien et d'exploitation de l'exercice précédent. Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de notre facilité de crédit consentie.

Au 31 août 2022, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

Aux 31 août	2022	2021
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	**375 $**	400 $
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	**2 125**	2 125
	2 500	2 525
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	**(12)**	(13)
Total des obligations et des billets à payer	**2 488**	2 512
Moins la partie courante de la dette à long terme	**(25)**	(25)
Total de la dette à long terme	**2 463 $**	2 487 $
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**392 $**	319 $
Placements à court terme	**80**	–
Fonds de réserve pour le service de la dette	**74**	73
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	**849**	848
Total des liquidités	**1 395 $**	1 240 $

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette.

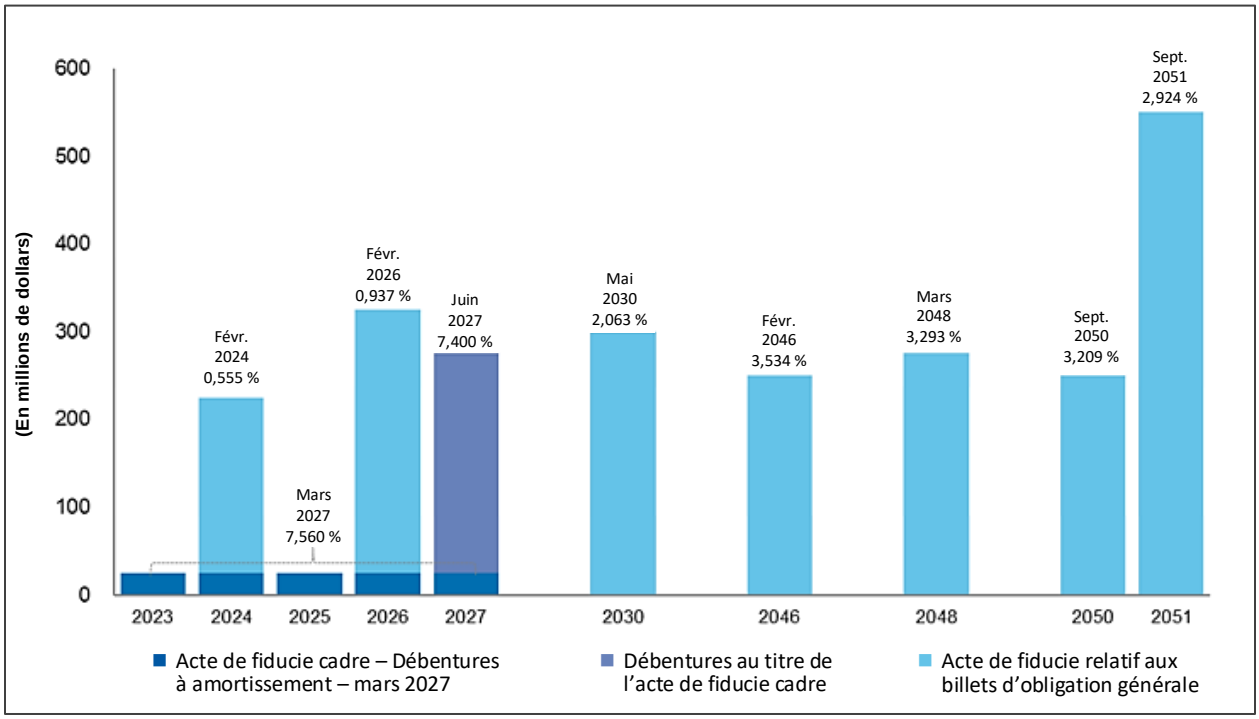

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Au 31 août	2022
Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes[1), 2)]	**850 $**
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins[2)]	**(1)**
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	**849**
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien[3)]	**(303)**
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	**546 $**
Facilités de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite	
Facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	**810 $**
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	**(684)**
Facilité de lettre de crédit consentie inutilisée	**126 $**

1) La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2025 et le 26 mars 2027, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2022, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 31 août 2022, un montant de 1 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 $.

3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.

4) Les facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, dont une tranche de 400 $ arrivera à échéance le 31 décembre 2022 et une tranche de 410 $ arrivera à échéance le 31 décembre 2023, à moins qu'elles ne soient prorogées.

Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2022 pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**Par la suite**
Passifs dérivés	**1 $**	1 $	– $	– $	– $	– $	– $
Dette à long terme (y compris la partie courante)[1), 2)]	**2 500**	25	225	25	325	25	1 875
Paiements d'intérêts[2)]	**1 328**	80	78	75	72	69	954
Engagements en capital	**113**	64	14	8	5	7	15
Obligation locative	**59**	2	3	3	3	3	45
Prêt consenti à une partie liée[3)]	**14**	14	–	–	–	–	–
Total des obligations contractuelles	**4 015 $**	186 $	320 $	111 $	405 $	104 $	2 889 $

1) Les paiements représentent un principal de 2 500 $. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente aux états financiers de l'exercice 2022.

3) Se reporter à la rubrique « INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES – Transactions avec des parties liées ».

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Régimes de retraite

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur du régime de retraite agréé à prestations définies capitalisé, le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime »). De plus, la Société maintient un régime complémentaire de retraite (le « régime complémentaire ») qui n'est pas capitalisé (collectivement avec le régime, les « régimes de retraite »).

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation du régime, conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Le 23 février 2022, la Société a reçu l'approbation du BSIF lui permettant de fusionner le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA (le « régime de retraite de la haute direction ») et le régime en date du 1er janvier 2021. Les actifs du régime de retraite de la haute direction de 9 $, qui étaient détenus de façon distincte avant l'approbation, ont été transférés en mai 2022. Compte tenu de la taille respective des deux régimes, la fusion a eu une incidence négligeable sur le régime de retraite et aucun effet sur l'ensemble des obligations de la Société.

Le montant des cotisations nécessaires au régime est déterminé selon l'évaluation actuarielle annuelle aux fins de capitalisation effectuée au 1er janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. La dernière évaluation actuarielle du régime (aux fins de la capitalisation), laquelle tenait compte de la fusion, a été effectuée en date du 1er janvier 2022 et a été déposée auprès du BSIF en juin 2022.

Déficit comptable des régimes de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 687 $ à la date de mesure annuelle du 31 août 2022 (992 $ au 31 août 2021). La diminution est attribuable principalement aux gains actuariels de 412 $, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 107 $ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets de 412 $ sont imputables essentiellement aux gains actuariels de 1 646 $ découlant en majeure partie d'une hausse de 170 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 4,80 % au 31 août 2022, facteur annulé en partie par le rendement des actifs des régimes, qui a été inférieur de 1 211 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 3,1 % au 31 août 2021.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes de retraite. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 270 $. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 255 $.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite, déterminés selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, peuvent augmenter d'environ 18 $ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 18 $ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à recouvrer les cotisations au régime versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 $ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 $ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations au titre du déficit de solvabilité. Le solde restant de 34 $ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne le régime s'établit comme suit.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
États consolidés du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période[1)]	**181 $**	198 $
Charge liée à la compression[2)]	**–**	12
Charges d'intérêts nettes[1)]	**25**	45
Moins : reports réglementaires	**(106)**	(147)
	100 $	108 $
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	**97 $**	108 $
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants courus	**3**	–
	100 $	108 $

1) Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 2 $ lié au régime complémentaire (3 $ pour l'exercice 2021) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 4 $ lié au régime complémentaire (4 $ pour l'exercice 2021).

2) La Société a comptabilisé une charge liée à la compression qui a été imputée aux charges au titre des salaires et des avantages du personnel au cours de l'exercice 2021. La charge liée à la compression s'explique par la réduction de l'effectif au premier semestre de l'exercice 2021 qui s'est traduite par la diminution considérable du nombre de salariés actifs couverts par le régime.

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral exige que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2022, lesquelles tiennent compte de l'incidence de la fusion, présentaient un excédent de 1 346 $ (1 297 $ au 1er janvier 2021) en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un déficit de solvabilité réglementaire de 405 $ (501 $ au 1er janvier 2021).

Les cotisations aux régimes de retraite sont fondées sur l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1er janvier 2022, une fois le rapport sur l'évaluation déposé. La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2022, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 684 $ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 90 $ pour l'exercice à l'étude. Au 1er janvier 2022, les lettres de crédit en cours représentaient 8 % des passifs de solvabilité (6 % au 1er janvier 2021).

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Se reporter à la note 15 g) afférente aux états financiers de l'exercice 2022 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2022 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

Volumes de circulation aérienne

Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant d'attaques terroristes (2001), de récessions (2009), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels, compte non tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 14 $ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.

- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.

- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient toutes influer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures.

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction comme il est mentionné à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Couverture d'assurance

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2021 pour une période de un an. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA-	A+	Stable

Le 6 décembre 2021, S&P a revu sa perspective à l'égard de la Société de négative à stable, ce qui reflète son opinion selon laquelle les principaux paramètres financiers de la Société s'amélioreront considérablement au cours des deux prochaines années, à mesure que la circulation aérienne reviendra aux niveaux d'avant la pandémie.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2022	T3 31 mai 2022	T2 28 février 2022	T1 30 novembre 2021
Produits	468 $	381 $	313 $	345 $
Charges d'exploitation	368	361	350	337
Autres (produits) et charges	102	28	29	24
	(2)	(8)	(66)	(16)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(13)	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	11	(8)	(66)	(16)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(8)	(20)	5	(59)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	90	23	30	18
	82	3	35	(41)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	93 $	(5) $	(31) $	(57) $

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2021	T3 31 mai 2021	T2 28 février 2021	T1 30 novembre 2020
Produits	293 $	196 $	179 $	202 $
Charges d'exploitation	348	305	316	309
Autres (produits) et charges	19	86	40	31
	(74)	(195)	(177)	(138)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	–	(9)	2	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(74)	(186)	(179)	(138)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	159	119	81	42
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	34	75	41	26
	193	194	122	68
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	119 $	8 $	(57) $	(70) $

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits observées dans le passé découlaient essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été, et les volumes de circulation aérienne les plus faibles sont enregistrés au cours du deuxième trimestre (de décembre à février). Même si la variation saisonnière de la demande observée normalement se produit au cours de l'exercice 2022, son incidence est atténuée par rapport aux exercices antérieurs à la pandémie.

Les produits tirés des redevances d'usage pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 ont augmenté de manière importante par rapport à la période correspondante de l'exercice 2021, ce qui reflète une augmentation d'un exercice à l'autre des volumes de circulation aérienne de 74,7 %, calculés en unités de redevances pondérées. Toutefois, les volumes de circulation aérienne ont diminué de 12,8 % par rapport aux volumes enregistrés avant la pandémie au cours de la période correspondante de l'exercice 2019.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. L'augmentation des charges d'exploitation pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2021 est attribuable à la hausse des charges au titre des salaires et des avantages du personnel, tel qu'il est mentionné à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION - Charges d'exploitation ».

Les autres (produits) et charges ont augmenté au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, principalement en raison de la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. L'ajustement de la juste valeur négatif a été contrebalancé en partie par le recouvrement d'impôt comptabilisé par suite de la réduction de la juste valeur, par la baisse du coût financier net lié aux avantages du personnel découlant de la variation des taux d'actualisation, par la comptabilisation d'un profit net à la vente du CENTRE NAV ainsi que par la hausse des produits d'intérêts attribuable à l'augmentation des soldes de trésorerie et des taux d'intérêt.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires liés au résultat net a augmenté au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 en raison des ajustements réglementaires liés à la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, aux pertes actuarielles à l'endroit des régimes d'invalidité de longue durée de la Société et au déficit annuel comptabilisé au titre de ces régimes au 31 août 2022. Les ajustements réglementaires liés à ces résultats négatifs ont été contrebalancés en partie par les ajustements réglementaires liés au recouvrement d'impôt comptabilisé par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, aux profits de change sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par suite de l'effet de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain, à la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période et aux gains actuariels quant aux régimes de congés de maladie par suite de modifications aux taux d'actualisation, ainsi qu'à la réduction de la provision pour pertes de crédit attendues au titre des redevances d'usage reportées pour l'exercice 2021.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES[2]

À mesure que les gouvernements allègent les restrictions sur le transport aérien qu'ils avaient imposées, les gens souhaitent à nouveau voyager en avion, ce qui a entraîné une hausse des produits liés aux mouvements d'aéronefs. Même si des incertitudes importantes continuent de peser sur la croissance de la circulation aérienne (difficultés sectorielles, pandémie en cours, tensions géopolitiques et contraintes économiques), la Société demeure prudemment optimiste quant à la reprise de la circulation aérienne et se positionne de façon à soutenir la reprise dans le secteur de l'aviation.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons lancé une nouvelle orientation stratégique axée sur l'amélioration de la résilience de la Société et le rehaussement à long terme de la sécurité, de l'efficience et de la prévisibilité opérationnelle. Notre orientation stratégique transformera les services de navigation aérienne tout en répondant aux besoins changeants de nos clients, partenaires et parties prenantes, y compris nos membres du personnel, et appuiera les efforts environnementaux du secteur de l'aviation. Au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023 (l'« exercice 2023 »), nous continuerons de mettre l'accent sur la sécurité et la prestation de services, tout en favorisant les priorités stratégiques déterminées en appui à notre orientation stratégique.

	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation ($)
Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)			
Produits	**1 672 $**	1 507 $	165 $
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	**1 543**	1 425	118
Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	**129 $**	82 $	47 $
Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)	**13,1 %**	76,8 %	
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs	**(445)$**	(574)$	129 $
Financement des cotisations aux régimes de retraite	**94 $**	100 $	(6)$
Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires	**143 $**	127 $	16 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**554 $**	392 $	162 $
Placements à court terme (compte tenu des intérêts courus)	**100 $**	80 $	20 $
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**654 $**	472 $	182 $

[2] Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Produits

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, nous avions présenté des produits prévus de 1 485 $ pour l'exercice 2022, ce qui représente un recul de 23,0 % de la circulation aérienne par rapport à celle de l'exercice 2019. L'écart favorable est attribuable surtout aux volumes moyens de circulation aérienne plus élevés que prévu (21,5 % inférieurs à ce qu'ils étaient pour l'exercice 2019).

Les produits pour l'exercice 2023 devraient augmenter de 165 $, du fait principalement de l'augmentation prévue de 13,1 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, d'un exercice à l'autre. Toutefois, les volumes de circulation aérienne devraient afficher encore un retard de 11,2 % en moyenne par rapport à ceux de l'exercice 2019.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, nous avions présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus avant la stabilisation des tarifs de 1 435 $ pour l'exercice 2022, soit un montant légèrement supérieur aux charges réelles de 1 425 $.

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs devraient augmenter de 118 $. La hausse attendue par rapport à l'exercice 2022 est principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à la rémunération et des autres charges d'exploitation à mesure que nos effectifs augmentent pour répondre aux exigences de prestation de services et pour réaliser nos initiatives stratégiques.

Compte de stabilisation des tarifs

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, nous avions présenté un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs prévu de 606 $ au 31 août 2022. Le solde réel, inférieur aux prévisions, s'est établi à 574 $ en raison de la variation positive des produits découlant de la circulation aérienne.

La Société prévoit que le compte de stabilisation des tarifs diminuera pour s'établir à un solde débiteur de 445 $ au 31 août 2023, ce qui reflète le bénéfice net prévu par suite de la reprise de la circulation aérienne. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs est pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Flux de trésorerie

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, nous avions présenté un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie prévu de 364 $ au 31 août 2022 et des placements à court terme attendus de 80 $. La hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'explique en grande partie par l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage et par la diminution des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, qui ont été partiellement compensées par la hausse des investissements dans les immobilisations et les actifs réglementaires.

Le solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme devrait s'élever à 654 $ au 31 août 2023. Cela reflète avant tout l'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation du fait que les volumes de circulation aérienne poursuivent leur progression à un rythme supérieur à la croissance des charges et des dépenses d'investissement.

Bien que nous prévoyions investir davantage dans les immobilisations et les actifs réglementaires au cours de l'exercice 2023, une tranche de ces coûts sera remboursée par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC). Au cours de l'exercice 2022, la Société a conclu des ententes avec le gouvernement du Canada visant la réception d'environ 105 $ au cours des prochaines années aux termes du FNCC relativement à certains projets devant améliorer la capacité et la résilience du réseau d'aviation.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 août 2022, la Société a affiché un résultat net de néant dans son état du résultat net, ce qui correspond à la cible définie dans sa structure d'exploitation. Nos charges d'intérêts se sont chiffrées à 84 $ (89 $ pour la période de douze mois close le 31 août 2021). Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 84 $ (89 $ pour la période de douze mois close le 31 août 2021), ce qui correspond à nos exigences pour l'exercice considéré ainsi qu'à notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements s'est établie à 144 $ pour cette période (151 $ pour la période de douze mois close le 31 août 2021). Notre couverture des flux de trésorerie était de 2,71 fois nos exigences en matière d'intérêts pour cette période (2,70 fois au cours de la période de douze mois close le 31 août 2021).

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel.

La Société détenait auparavant une participation de 50 % dans Searidge, laquelle était classée à titre de coentreprise. La Société a vendu cette participation en décembre 2021. Les transactions avec Searidge sont présentées à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ».

Il y a lieu de se reporter à la note 20 afférente à nos états financiers de l'exercice 2022 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

Le tableau suivant présente les transactions que la Société a conclues avec des parties liées, exclusion faite de Searidge.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
Rémunération des principaux dirigeants	**9 $**	9 $
Achat de services de données[1)]	**53 $**	55 $
Cotisations aux régimes de retraite[2)]	**100 $**	108 $
Recouvrement de coûts au titre du régime de retraite	**(21) $**	(10) $

1) La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 512 $ CA (399 $ US).

2) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Obligations contractuelles et engagements – Régimes de retraite ».

Les soldes impayés se présentaient comme suit :

Aux 31 août	2022	2021
Montant à recevoir des régimes de retraite	**2 $**	9 $

De plus, la Société a conclu une entente avec Aireon en janvier 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 $ CA (11 $ US) jusqu'en juin 2026 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée. Aucun prélèvement n'avait été effectué au 31 août 2022 ou au 31 août 2021.

Méthodes comptables

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2022 pour une description des principales méthodes comptables de la Société.

Les nouvelles normes, modifications ou interprétations suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1er septembre 2021.

Coûts de mise en œuvre d'accords de logiciels-services (ou d'infonuagique)

Dans la foulée de la décision relative au programme de travail de l'IFRS Interpretations Committee portant sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord d'infonuagique (IAS 38), la Société a revu sa méthode comptable liée aux coûts de mise en œuvre d'accords d'infonuagique. La Société a apprécié si ces coûts donnaient lieu à une immobilisation incorporelle logicielle contrôlée par la Société et, lors de l'application des directives prévues dans la décision relative au programme de travail, il a été déterminé que ces coûts ne donnaient généralement pas lieu à un tel actif. Par conséquent, les coûts de mise en œuvre d'accords d'infonuagique sont comptabilisés dans les charges d'exploitation dans les états du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

En sa qualité de régulateur de tarifs, le conseil a approuvé la création de soldes de comptes de report réglementaires à l'égard de ces coûts. Ces soldes seront recouvrés progressivement par le biais de leur amortissement sur la durée des accords d'infonuagique.

Ces changements ont été appliqués sur une base rétrospective.

En raison de ce changement de méthode comptable, les immobilisations incorporelles ont diminué de 43 $ et les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires ont augmenté de 43 $ au 31 août 2021 par rapport aux montants présentés dans les états financiers annuels de 2021. Après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, ce changement n'a eu aucune incidence nette sur le résultat net.

Principales estimations comptables et jugements

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses sont décrites à la note 2 d) et à la note 15 afférentes aux états financiers de l'exercice 2022.

Bien que ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les obligations au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, sur les salaires et avantages du personnel et les charges financières nettes à l'état du résultat net, et sur la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées, qui sont rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode de la juste valeur et les hypothèses sous-jacentes sont décrites aux notes 2 d), 12 et 16 afférentes aux états financiers de l'exercice 2022.

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109*, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2022.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2022.

Changements apportés au CIIF

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.